Zeitschrift: Schweizer Ingenieur und Architekt

Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine

Band: 111 (1993)

Heft: 35

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

auskühlt. In Wirklichkeit sind die Ausschaltzeiten aber meist kurz genug, so dass beim Wiederanfahren noch ein Teil der Restwärme genutzt werden kann. Die mittlere Heizzahl bzw. Leistungsziffer wird also eher höher liegen, als in den Diagrammen dargestellt.

Erkenntnisse aus den Messergebnissen und den Betriebserfahrungen

Messungen und Betriebserfahrung haben gezeigt, dass die geplanten Leistungszahlen und der Gesamtwirkungsgrad der TEA-Anlage im Normalbetrieb erreicht wird.

Die Verfügbarkeit der Anlage wurde in der Planung überschätzt. Der Betrieb hat gezeigt, dass die Tandemanlage (Motor, Generator und Kompressor auf einer Welle) recht störungsanfällig ist. Für den weiteren Ausbau wird deshalb eine Zwillingsanlage bestehend aus BHKW und Elektrowärmepumpe eingesetzt. Der um etwa 2–3% tiefere momentane Gesamtwirkungsgrad der Zwillingsanlage wird, über das Jahr gesehen, durch die bessere Verfügbarkeit mehr als wettgemacht.

Literatur

[1] NEFF Bericht Nr. 399

Adressen der Verfasser: *H. Böhi*, dipl. Ing. ETH, Gruneko AG, Ingenieure für Energiewirtschaft, Münchensteinerstrasse 43, 4002 Basel; und *M. Blatter*, dipl. Ing. ETH/Energieingenieur NDS, Weiermattstrasse 8, 4153 Reinach

Die Autoren danken an dieser Stelle der Wärmeversorgung Binningen AG, der Elektra Birseck Münchenstein und dem NEFF für die technische und finanzielle Unterstützung.

Concours: Reconstruction du Marché Couvert à Bulle FR

La Ville de Bulle a organisé un concours de projets pour la reconstruction du Marché Couvert. Ce concours était ouvert aux architectes domiciliés ou établis avant le 1er janvier 1993 dans le canton de Fribourg ou originaires de ce canton et inscrits au Registre des personnes autorisés dans le canton ou ils exercent leur activité. En outre six bureaux d'architecture ont été invités à participer au concours. 43 projets ont été remis dans les délais. Résultats:

1er prix (16 000 fr. avec mandat pour la poursuite des études): O. Galetti, C. Matter, Y. Jacot

 2^e prix (13 000 fr.): Regina et Alain Gonthier, Bern; collaborateur: Velimir Miksaj; Dr. Gustave Marchand, ing.

3º prix (10 000 fr.): Geneviève Bonnard et Denis Voeffray, Monthey; collaboratrice: Alexandra Poltri

4º prix (9000 fr.): Bernard Verdon, Eric Giroud, Lausanne

5° prix (7000 fr.): AAF, Thomas Huber, Claude Schroeter, Jean-Paul Chablais, André Lanthemann, Philippe Schorderet, Fribourg 6° prix (6000 fr.): Erhard Roggo, Olten; projet: Fredi Anker; collaborateurs: Mirjam

 7^e prix (5000 fr.): Bassel Farra et Oliver Fazan-Magi, Lausanne

Stricker, Reto Meier, Ralph Troll

 8^e prix (4000 fr): Association des bureaux: Lateltin S.A.; Linder & Zuehlke & Ass. S.A.; M. Aebicher, J.-F. Monnerat, E. Lateltin, M. Berto-Huser, Fribourg

Architectes dans le jury: Charles-Henri Lang, architecte cantonal, Fribourg, Jean-Michel Baechler, Fribourg, Fonso Boschetti, Lausanne, Claudine Lorenz, Monthey, Livio Vacchini, Locarno, Siro Bernasconi, Lausanne.

Données de base

Situés à l'entrée ouest de la Ville de Bulle, le Marché Couvert et la Place des Albergeux constituent une maille du tissu urbain dont les limites et les fonctions sont très précises.

C'est en 1908 que fut construit l'actuel Marché Couvert. Destiné à répondre aux besoins des éleveurs de promouvoir des produits dont la qualité allait croissante, il a été implanté sur un site à l'interface entre la ville et la campagne. Sa contribution au développement régional est importante.

Le bâtiment, dans sa configuration primitive, a la forme d'un carré de 75 m de côté dont le centre est occupé par une cour de près de 3600 m². Une aile a été adjointe à son côté ouest en 1951. Malgré ses qualité, il est devenu obsolète. La dimension de ses espaces ainsi que leurs équipements ne correspondent plus aux besoins actuels. Il sera par conséquent démoli.

Le but du présent concours est de requalifier un lieu marquant une des entrées dans la zone la plus dense de la Ville de Bulle, en lui conférant une nouvelle échelle, en précisant ses limites et ses éléments significatifs.

Il s'agit de réaliser un espace dont les destinations principales seraient la tenue des marchés aux bestiaux et l'accueil du Comptoir gruérien. La nouvelle structure devra en outre être apte à accueillir des activités culturelles et sociales.

L'organisateur souhaite que les concurrents intégrent dans leur démarche de projet la notion d'économie, et plus préciément:

- une occupation rationnelle du terrain à disposition.
- Une conception claire et rationnelle du système constructif.
- Une prise en compte globale des problèmes d'exploitation (flexibilité des espaces, diversité des utilisations possibles, éclairages et ventilations naturels)

Programme des locaux

Halle d'expositions: halles rez., 3400 m², halles autres niveaux 3000 m², pesage et taxation 150 m², halle de présentation 2500 m², traite/lavage 250 m², stockage, bureaux; équipements communs: hall, restaurant 600 m², cuisine 400 m², office, stockage, buvette 230 m²; aménagements extérieures: surface d'expositions couvertes, parking, dégagement extérieur.

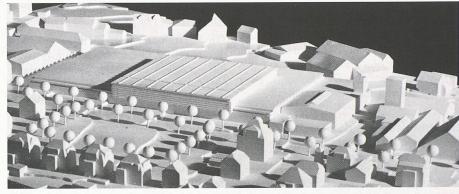
1er prix (16 000 fr. avec mandat pour la poursuite des études): O. Galetti, C. Matter, Y. Jacot

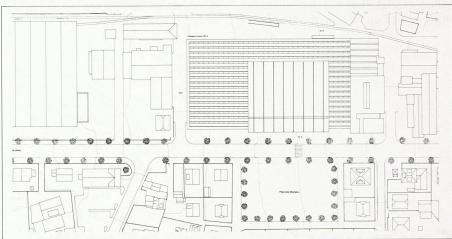
Extrait du rapport du jury

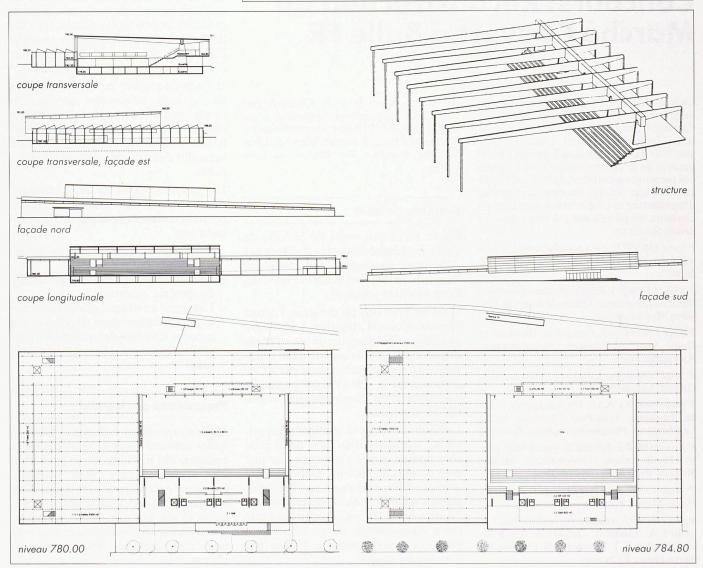
Le projet séduit par sa démarche claire et rationelle dans sa prise en compte du thème et du site. La forme bâtie se compose de deux volumes qui s'interpénètrent. L'un abrite les halles d'exposition, l'autre la halle de présentation, la buvette et le restaurant. Traité comme une structure d'accueil horizontale le complexe s'inscrit avec précision dans le terrain mis à disposition. Par sa forme prédominante et son orientation sur la place des Albergeux, la salle d'exposition crée un rapport intéressant avec l'espace public et devient le signe du marché couvert.

Si la position de l'entré principale est évidente, son traitement architectural et en particulier sa qualification spatiale n'est pas abouti. Une des principales qualités du projet réside dans le concept d'organisation horizontale des principales fonctions du programme. Cependant on peut regretter que le système structurel proposé pour les halles d'exposition soit trop contraignant pour assurer une bonne flexibilité d'usage. La situation dominante du restaurant est sppréciée et la qualité spatiale de la halle de présentation est habilement exprimée par la coupe.

La conception architecturale, l'économie de moyens d'expression et la rationalité constructive montrent clairement une bonne prise en compte de la notion d'économie générale souhaitée par l'organisateur du concours.







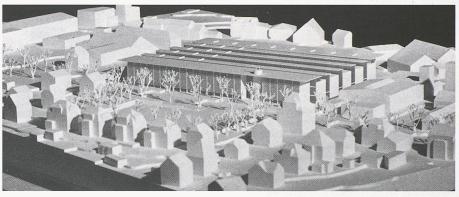
2° prix (13 000 fr.): Regina et Alain Gonthier, Bern; collaborateur: Velimir Miksai; Dr. Gustave Marchand, ing.

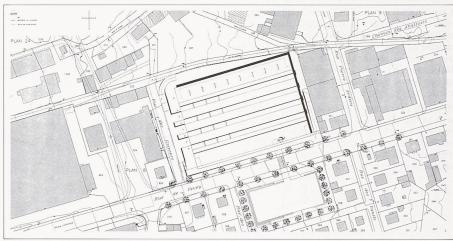
Extrait du rapport du jury

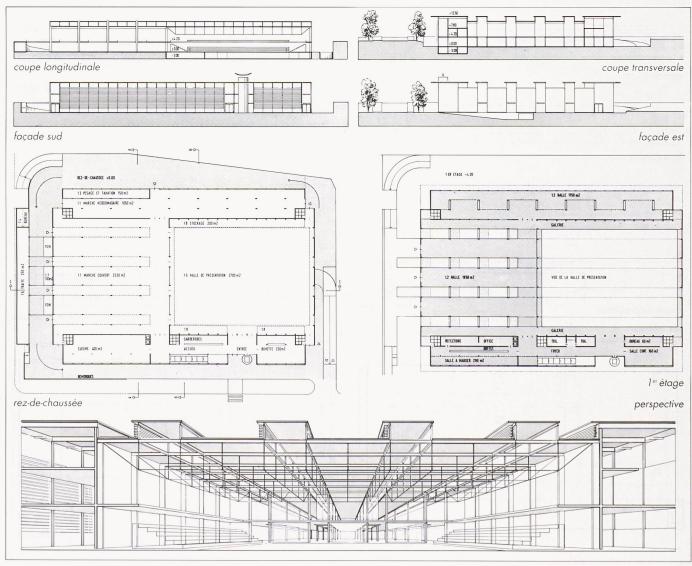
L'auteur du projet propose une volumétrie dont le caractère unitaire est très affirmé. Son autonomie par rapport au complexe et en particulier à l'espace public est accentué par l'orientation est-ouest de la structure. Cependant, le traitement légèrement différencié des latéralités et l'utilisation rationelle de la pente du terrain sont appréciés et relativisent quelque peu cette attitude. La proposition d'aménagement de la place des Albergeux est intéressante.

La grande qualité du projet réside dans son organisation spatiale intérieure. Simple et unitaire au niveau de la volumétrie, cette architecture se diversifie à l'intérieur par le sens et l'usage de l'espace. Les accès de service sont bien étudiés et la localisation des principaux éléments du programme correspond bien aux exigences fonctionelles exprimées. Les qualités spatiales et structurelles de la halle de présentation sont appréciées. Le dispositif de prise de lumière et de ventilation naturelle s'inscrit dans le même ordre constructif. Par sa position et son organisation, la halle de présentation offre des possibilités d'appropriation très interéssantes. La proposition de combler les vides aménagés au niveau des halles d'exposition par des éléments démontables n'est pas convaincantes.

Par sa compacité et sa rationalité d'organisation spatiale, ainsi que ses principes constructifs, ce projet peut être considéré relativement économique.







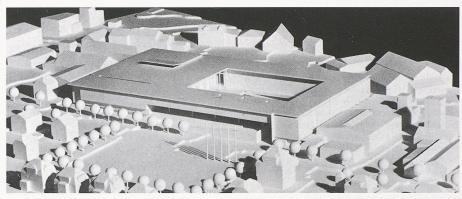
3º prix (10 000 fr.): Geneviève Bonnard et Denis Voeffray, Monthey; collaboratrice: Alexandra Poltri

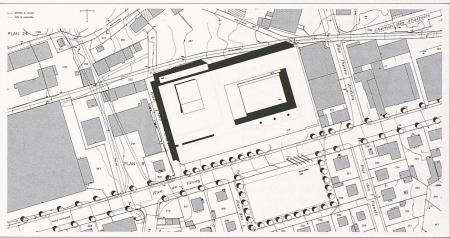
Extrait du rapport du jury

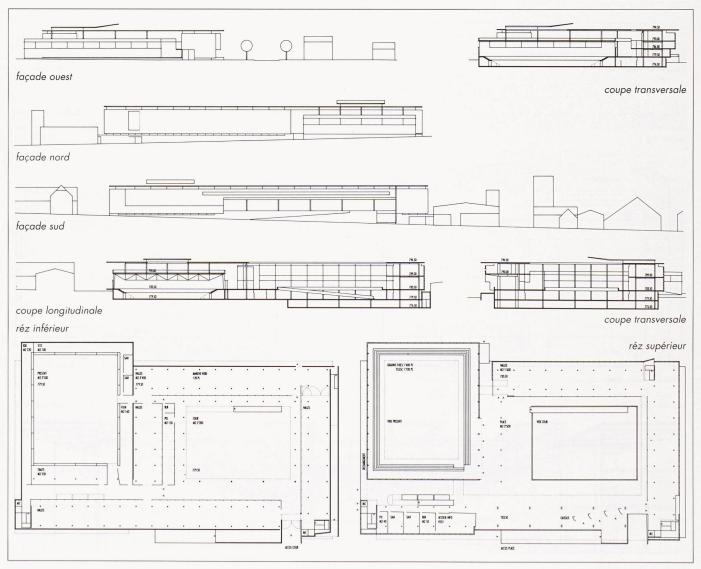
C'est bien d'une édifice public qu'il s'agit: l'échelle utilisée, la richesse des espaces qui ne jouent que le rôle d'être là, les rapports avec la place des Albergeux et la rue, le degré de précision dans la définition des structures et la distribution de la lumière. Par contre il est difficile de reconnaître dans ce projet un marché couvert, difficile d'imaginer des espaces froids habités par les vaches avant de l'être par des hommes. Pourquoi une cour? Pourquoi un espace ouvert quand il y a la place vis-àvis qui offre toute possibilité d'intégration?

La qualité des espaces intérieurs est très haute; la richesse des circulation, les caractéristiques de la lumière, les bonnes relations entre les choses, tout confère à imaginer un lieu extrêmement riche et de haute complexité. Mais est-ce bien le thème? Ne pense-t-on pas plutôt à un palais des congrès, à un lieu fait pour que seuls les hommes s'y rencontrent.

Pourquoi l'exposition des vaches est reléguée au sous-sol mal éclairé par une cour qui doit s'étendre plus bas que l'entrée pour apporter de la lumière? Toute cette complexité n'appartient pas à l'idée d'un marché couvert qui lui se caractérise par une hiérarchie des espaces beaucoup plus élémentaire.







4º prix (9000 fr.): Bernard Verdon, Eric Giroud, Lausanne

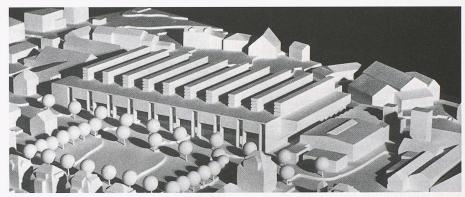
Extrait du rapport du jury

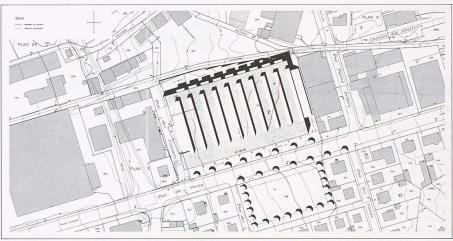
Ce qui plaît dans ce projet, c'est la façon de se mettre par rapport à la rue: un espace public important que fait l'entrée sans recourier à la solution habituelle de la porte, une structure qui est bien pensée perpendiculaire à la rue, des lanterneaux généreux tels qu'on les attend sur un marché couvert.

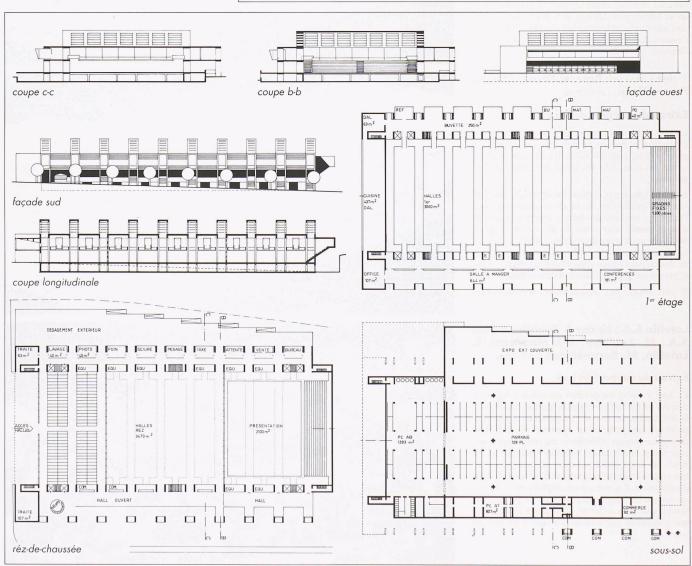
On regrette par contre qu'on ait considéré la place des Albergeux comme quelque chose qui appartient à la ville et à rien d'autre, surtout pas au marché couvert. Pourquoi ne pas envisager d'utiliser cette place pour donner forme au bâtiment vis-àvis afin que les espaces de la ville deviennent plus articulés, moins schématiques? L'organisation des surfaces sur deux niveaux pose des problèmes d'illumination et ventilation naturelle presque insolubles.

Les espaces qui restent de l'organisation du marché et du portique de l'entrée, sont remplis au hasard par la cuisine, restaurant, buvette qui ne peuvent ni assumer l'importance qu'on veut leur accorder, ni fonctionner impeccablement.

La structure envisagée est plutôt celle d'un bâtiment public entièrement réservé aux recontres humaines plutôt qu'à celles d'un marché couvert où les locaux sont froids, occupés par des animaux ou des marchandises plutôt que par des hommes. Cela conduit à un confort trop haut et inadéquat par rapport au coût envisagé et à l'utilisation.







5° prix (7000 fr.): AAF, Thomas Huber, Claude Schroeter, Jean-Paul Chablais, André Lanthemann, Philippe Schorderet, Fribourg

Extrait du rapport du jury

Le projet se caractérise par une expression des différents éléments du programme en plusieurs volumes additionnés autor d'une place d'accueil en visà-vis de la place des Albergeux; un portique, une liaison par passerelle, rampe et escalier tentent de mettre en exergue la liaison spatiale des deux espaces extérieurs. Si chaque volume correspond bien à sa fonction: halles, espace de présentation, une trop grande mise en valeur et mise à part des espaces de restauration, la place n'arrive pas par son portique à créer l'unité et l'identité du marché couvert



Ce projet se caractérise par un parallélépipède rectangle contenant dans son mur toutes les fonctions de halles, définissant en son centre une place et la halle de présentation, offrant au moyen du leurre de la maquette un grand espace de cour. Le reconaissance latérale de la rue de Vevey est assurée par la décoration de la grille pare-soleil/porte-drapeaux, tentant de donner à la construction une image unitaire. Le choix du concept de distribution et de structure ne reconnaît pas l'organisation sur cour et se fait au détriment des qualités spatiales et lumineuses des halles. Si les halles permettent une bonne utilisation par secteurs, la forme de l'espace donne plus un effet de long corridor peu flexible.

7^e prix (5000 fr.): Brassel Farra et Oliver Fazan-Magi, Lausanne

Extrait du rapport du jury

Le jury a retenu ce projet pour ses qualités d'organisation intérieure, en particulier de la halle de présentation multifonctionnelle. Il a relevé l'utilisation du bois dans les structures et les revêtements.

En revanche, il a remarqué les contradictions suivantes: l'utilisation de la cour intérieure avec l'éclairage zénithal des halles, l'entrée principale avec le sens de la structure. La liaison avec la place des Albergeux n'apparait qu'au travers de l'accès, au détriment du rapport plein-vide. Le front de rue ne donne pas l'image d'un marché couvert. Enfin, le projet est figé pour des activités définies.

8e prix (4000 fr.): Association des bureaux:

Lateltin S.A.; Linder & Zuehlke & Ass. S.A., M. Aebicher, J.-F. Monnerat, E. Lateltin, M. Berto-Huser, Fribourg

Extrait du rapport du jury

Le Jury a relevé les qualités suivantes: l'organisation sur un niveau principal, la justesse du choix de la direction de la structure perpendiculaire à la rue de Vevey, la répartition en 2 volumes distincts dont un espace majeur différencié du reste, regrettant cependant le rajout de volumes résiduels sur le nord, les accès judicieusement positionnés, ainsi que les possibilités d'utilisations diverses de la halle d'exposition. Il a, par contre, déploré des carences au niveau de l'expression architecturale de l'ensemble qualifiée de faible, ainsi que le front de rue qui n'apparaît pas comme l'image d'un marché couvert.





